

## PAIEMENT DE LA CVO INTERCEREALES

### BORDEREAU ANNEXE

(Déclaration des céréales exonérées au titre de l'échange céréales aliments)

Déclaration trimestrielle

Campagne

- Période du

Céréales exonérées (chiffres repris à partir de la déclaration déposée auprès de la direction des douanes) en tonnes

Mois & année	Blétendre	Orge	Maïs	Blé dur	Triticale	Seigle	Avoine	Sorgho	Riz
Total :									

<sup>(B)</sup> Total céréales exonérées <sup>(1)</sup>

Pour le

<sup>(1)</sup> Il s'agit de la quantité totale de céréales faisant l'objet d'un échange céréales-aliment

Merci de joindre une copie des déclarations déposées auprès de la Direction des Douanes pour le trimestre

### MONTANT A VERSER APRES CORRECTION DES QUANTITES EXONEREES

(A) Total toutes céréales collectées (en t) Reporter le chiffre figurant sur le bordereau de déclaration	
(B) Total céréales exonérées	
(C) Total assiette de CVO (A-B)	
Taux à la tonne (C) x €/t	0.63 0.03
Montant net à verser à Intercéréales Après correction des quantités exonérées Pour le	